

**Association Nationale des
Psychologues de l'Enseignement
Catholique**

Directeurs Diocésains

**GESTION DE CRISE
COORDINATION NATIONALE**

**TROUSSE DE SECOURS
POUR
ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

Novembre 2017

**Secrétariat National de l'Enseignement Catholique
277 rue Saint Jacques - Paris 75005**



TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER



À
compléter

CARNET D ADRESSES DÉPARTEMENTALES

📖 pages 129 - 130

N° téléphones utiles

D.E.C. :

Directeur diocésain 📞 02 51 81 64 11 (assistante)
Courriel : pcleach@ec44.fr

Directeur adjoint du 1^{er} degré 📞 02 51 81 64 08
Courriel : ebillet@ec44.fr

Directeur adjoint du 2^d degré 📞 02 51 81 64 56
Courriel : mavivier-laroche@ec44.fr

Service de psychologie 📞 02 51 81 64 26 📠 02 51 81 64 32
Courriel : service-de-psychologie@ec44.fr

Délégué Tutelle établissement 📞 📠

EDUCATION NATIONALE :

Inspecteur de circonscription 📞





Inspecteur d'Académie 📞 Directrice de cabinet Mme Guénégo 02 51 81 68 60

Rectorat 📞 Secrétaire Mme Servant 02 40 37 37 04 (ou 01 ou 03)

Médecin 📞 : Médecin scolaire/PMI 📞 :

Samu : 📞 15 Pompiers 📞 18 Police, gendarmerie 📞 17

Mairie : 📞

- Pour utiliser au mieux ce document, nous vous proposons de suivre le mode d'emploi suivant :
 - De cliquer sur les **zones hypertextes**  qui vous permettront d'aller directement à la page qui vous intéresse,
 - De cliquer sur  pour revenir au sommaire
 - dans les fiches, les mots soulignés sont des mots-clés,
 -  en cliquant dessus, vous accédez directement à l'information.
 - le sigle  renvoie aux pages du livre

« *Drames en milieu scolaire* »

SOMMAIRE DE LA TROUSSE DE SECOURS

Gestion de crise en établissement scolaire

Présentation Générale

1. Se préparer

1.1 Avoir les informations de base (p 7)

1.2 Savoir se protéger (p 8)

1.3 Coordination nationale : principes (p 9)

1.4 Coordinations régionales : Carte (p 10)

1.5 Coordinations régionales : adresses (p 11)

1.6 Livre, « Drame en milieu scolaire » (p 13)

1.7 Livre, « intervenir en situation de violence » (p 14)

2. Evaluer la gravité

2.1 Définition de la crise psycho-traumatique (p 15)

2.2 Critères de gravité (p 16)

3. S'organiser pour faire face

3.1 Mesures prioritaires (p 17)

3.2 Cellule d'Accompagnement (p 18)

3.3 Aide spécialisée des psychologues (p 19)

3.4 Aide possible des partenaires (p 20)

3.5 Rôle spécifique du Directeur Diocésain (p 21)

3.6 Mesures contre les violences majeures (p 22)

4. Communiquer dans l'établissement et vers l'extérieur

4.1 Facteurs clés (p 23)

4.2 Contact avec la famille endeuillée (p 24)

4.3 Annonces aux témoins et impliqués (p 25)

4.4 Annonces au personnel (p 26)


4.5 Annonces aux élèves (p 27)

4.6 Téléphones portables, blogs (p 28)

4.7 Présence des médias (p 29)

5. Évaluer le dispositif

5.1 Fiche d'évaluation par le CE (p 30)

TROUSSE DE SECOURS
0.1
PRÉSENTATION GÉNÉRALE
 **pages 139 - 140**



UNE COORDINATION POUR LA GESTION DE CRISE

- a. Dans l'Enseignement Catholique, une coordination nationale pour la gestion des crises a été créée en mars 2009, en lien avec le Secrétariat Général.
- b. Elle regroupe des psychologues et des directeurs diocésains, répartis en coordinations territoriales (voir carte p 10) qui ont une fonction d'assistance auprès des collègues de leur région.
- c. Depuis l'année 2013, trois personnes reçoivent la responsabilité du fonctionnement de la cellule nationale. *Pour l'année scolaire 2017-2018, il s'agit de Catherine Dalichoux, référent SGEC, François Holland, coordinateur DD 62 et Denis Pineau, coordinateur Psy 44.*
- d. Une formation adaptée à la gestion de crise en milieu scolaire, à destination des chefs d'établissement, peut être assurée par des formateurs (ANPEC) agréés par la coordination nationale (*se renseigner auprès des DDEC*).

PUBLICATION D'UNE « TROUSSE DE SECOURS »

- a. Un outil, simple d'utilisation, est mis à la disposition des chefs d'établissements par l'intermédiaire du site Internet de chaque Direction Diocésaine.
- b. Cette « trousse de secours » est également utilisable par les directeurs diocésains et les psychologues.



INTÉRÊT DE LA « TROUSSE DE SECOURS »

En cas de drame



- a. Cet outil est composé de fiches synthétiques permettant de suivre une démarche validée par plus de 10 ans d'expérience.
- b. Ces fiches présentent les procédures essentielles et favorisent la collaboration avec les différents partenaires.
- c. Elles renvoient au [livre "Drames en milieu scolaire" \(page 13\)](#) explications détaillées (les pages du livre sont indiquées sous le titre de chaque fiche).
- d. Mais ces fiches ne permettent **en aucun cas** de résoudre seul les problèmes.

En prévention



- a. L'expérience des chefs d'établissement, des directeurs diocésains et des psychologues montre qu'une préparation anticipée permet de réagir avec une plus grande efficacité lorsqu'un drame survient et de mieux protéger toute la communauté éducative.
- b. Ces fiches peuvent aussi servir à préparer les équipes au sein de chaque établissement.
- c. Dans cet esprit, [une fiche d'évaluation \(page 30\)](#) est proposée afin de faire évoluer et d'ajuster les procédures mises en œuvre. Elle est à remplir par le chef d'établissement quelque temps après la fin de la crise puis à renvoyer à la [coordination territoriale \(p11\)](#).

TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER



1.1

AVOIR LES INFORMATIONS DE BASE

pages 193 à 209

RÉUNIR LES INFORMATIONS

- Avoir un exemplaire papier de ce document
- Avoir une clé USB contenant ce document
- Carnet d'adresses indispensables dans le département ([page 2](#))
- Connaître l'adresse de la coordination territoriale ([page 11](#))
- Avoir à disposition le livre : « Drame en milieu scolaire » ([page 13](#))

SE FORMER

- Pour faire face à une situation de crise, le chef d'établissement doit s'être préparé :

Il est possible de suivre des formations en ce domaine.

Notamment celles proposées par l'ANPEC. Elles sont adaptées aux établissements de l'Enseignement Catholique. Se renseigner auprès des Directions Diocésaines.



TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER

1.2

SAVOIR SE PROTÉGER

pages 81 & 197

PROTECTION

Pour rester efficace, le chef d'établissement doit penser à se protéger.

La surcharge émotionnelle liée à l'événement grave peut entraîner des moments de stress aigu, des erreurs de jugement à court terme et un épuisement psychique à plus long terme, avec parfois des effets traumatiques différés.

Il est donc important de ne pas rester seul.

Il faut connaître les personnes spécialisées qui peuvent aider à évaluer la gravité de la crise (page 16) et à mettre en œuvre une intervention.

Il est important de se faire épauler par un collègue extérieur, non impliqué, pour partager ce moment difficile.

Il est prudent d'avoir pensé aux personnes aptes à participer à une cellule d'accompagnement (page 18) et d'avoir prévu les mesures à prendre en cas d'absence du chef d'établissement.

POUR LIMITER LA NOCIVITE D'UNE CRISE : NE JAMAIS RESTER TOUT SEUL



TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER

1.3 COORDINATION NATIONALE PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

1)- Objectifs :

- ❶ Penser, coordonner et animer l'organisation de la « Gestion de crise » dans l'Enseignement Catholique au plan national.
- ❷ Créer des fichiers informatiques sur ce thème, notamment pour les directeurs diocésains et les psychologues.
- ❸ Assurer un soutien de proximité territorial en cas de besoin.
- ❹ Déclencher le dispositif national en cas « de crise majeure » puis assurer le relais des équipes.

N.B. : Les coordinateurs assurent une fonction de soutien et ne se situent nullement dans un rôle hiérarchique

2)- Composition :

❶ - La coordination nationale est composée de 7 binômes qui seront référents dans les 7 territoires de France et les départements outre mer.

Un binôme = 1 directeur diocésain + 1 psychologue (coordinateur ANPEC)

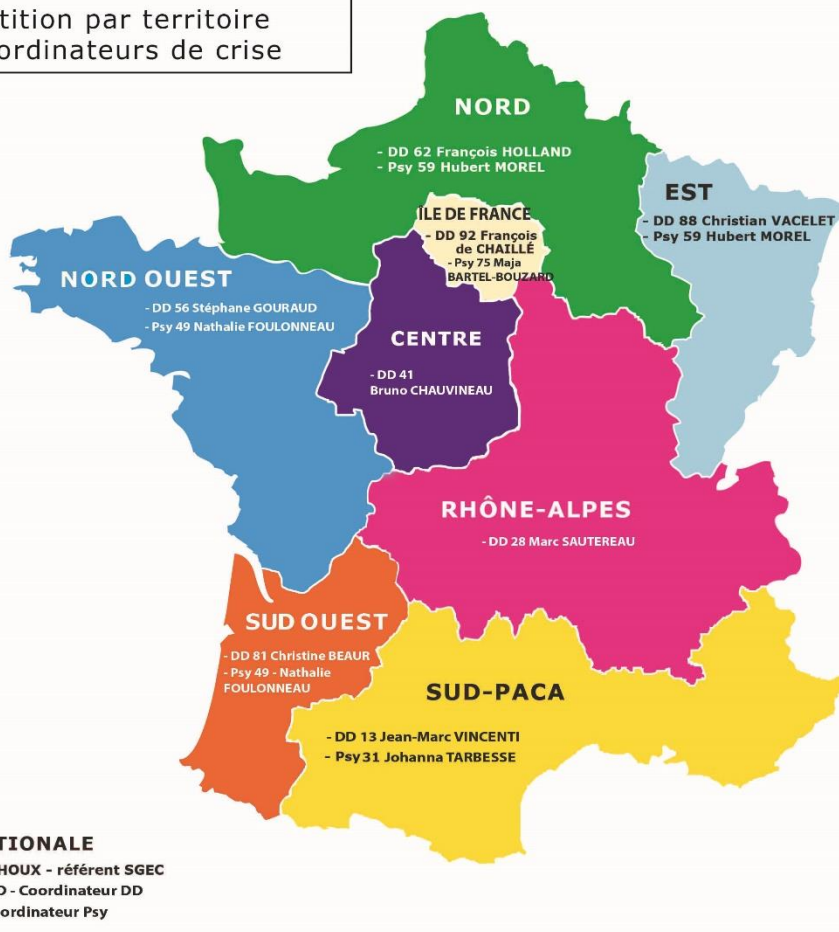
❷ - Répartition sur le territoire ([carte page 10](#)).



TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER

1.4 COORDINATIONS TERRITORIALES

Répartition par territoire
des coordinateurs de crise



CELLULE NATIONALE

- Catherine DALICHOUX - référent SGEN
- François HOLLAND - Coordinateur DD
- Denis PINEAU - Coordinateur Psy



TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER

1.5

COORDINATIONS NATIONALE & TERRITORIALES 2017-2018



En cas de crise dans un établissement, contacter en premier votre Direction Diocésaine

TERRITOIRES ⁰	ACADEMIES	DEPARTEMENTS	COORDINATEUR DD TEL	COORDINATEUR PSY TEL
NORD OUEST				
BRETAGNE	RENNES	22-29-35-56	Mr. GOURAUD 06 81 45 62 88	Mme FOULONNEAU 06 20 02 65 72
PAYS DE LA LOIRE	NANTES	44-49-53-72-85	Mr. GOURAUD 06 81 45 62 88	Mme FOULONNEAU 06 20 02 65 72
POITOU- CHARENTE	POITIERS	16-17-79-86	Mr. GOURAUD 06 81 45 62 88	Mme FOULONNEAU 06 20 02 65 72
SUD OUEST				
AQUITAINE	BORDEAUX	24-33-40-47-64	Mme BEAUR 05 63 43 63 00	Mme FOULONNEAU 06 20 02 65 72
NORD				
NORD-PAS-DE- CALAIS	LILLE	59-62	Mr. HOLLAND 03 21 21 40 70 06 16 99 06 35	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
PICARDIE	AMIENS	02-60-80	Mr. HOLLAND 03 21 21 40 70 06 16 99 06 35	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
CHAMPAGNE- ARDENNE	REIMS	08-10-51-52	Mr. HOLLAND 03 21 21 40 70 06 16 99 06 35	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
HAUTE- NORMANDIE	ROUEN	27-76	Mr. HOLLAND 03 21 21 40 70 06 16 99 06 35	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
BASSE- NORMANDIE	CAEN	14-50-61	Mr. HOLLAND 03 21 21 40 70 06 16 99 06 35	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
EST				
LORRAINE	NANCY-METZ	54-55-57-88	Mr. VACELET 06 22 11 20 03	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
ALSACE	STRASBOURG	67-68	Mr. VACELET 06 22 11 20 03	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71
FRANCHE- COMTE	BESANCON	25-39-70-90	Mr. VACELET 06 22 11 20 03	Mr. MOREL 03 20 12 54 43 06 46 58 30 71

TERRITOIRES	ACADEMIES	DEPARTEMENTS	COORDINATEUR DD TEL	COORDINATEUR PSY TEL
RHONE-ALPES				
BOURGOGNE	DIJON	21-58-71-89	Mr. SAUTEREAU 06 80 23 35 91	
AUVERGNE	CLERMONT-FERRAND	03-15-43-63	Mr. SAUTEREAU 06 80 23 35 91	
LIMOUSIN	LIMOGES	19-23-87	Mr. SAUTEREAU 06 80 23 35 91	
RHONE-ALPES	LYON	01-42-69	Mr. SAUTEREAU 06 80 23 35 91	
	GRENOBLE	07-26-38-73-74	Mr. SAUTEREAU 06 80 23 35 91	
ILE DE FRANCE				
PARIS	PARIS	75	Mr. DE CHAILLÉ 06 78 70 23 78	Mme BARTEL - BOUZARD 06 72 47 92 85
ILE DE FRANCE		77-78-91-92-93-94-95	Mr. DE CHAILLÉ 06 78 70 23 78	Mme BARTEL - BOUZARD 06 72 47 92 85
CENTRE				
CENTRE	ORLEANS-TOURS	18-28-36-37-41-45	Mr. CHAUVINEAU 06 02 16 55 45	
SUD-PACA				
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	NICE	06-83	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 99 13 56 71
	AIX-MARSEILLE	04-05-13-84	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 99 13 56 71
LANGUEDOC-ROUSSILLON	MONTPELLIER	11-30-34-48-66	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 99 13 56 71
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE	09-12-31-32-46-81-82-65	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 99 13 56 71
CORSE	AJACCIO	2A	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 9 913 56 71
	BASTIA	2B	Mr. VINCENTI 06 74 33 89 61	Mme TARBESSE 06 99 13 56 71
OUTRE-MER				
		MARTINIQUE GUADELOUPE LA REUNION GUYANE	Mme SENELIS 05 94 31 83 90 06 94 40 04 54	Mr. PINEAU 02 51 81 64 26 06 75 21 44 98

TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER



1.6 FLYER DU LIVRE Drames en milieu scolaire



Drames en milieu scolaire

Un protocole pour évaluer, soutenir, communiquer

Jean-Luc Pilet, Catherine Guihard, Agnès Obringer, Daniel Brice



Les auteurs de cet ouvrage, tous psychologues en milieu scolaire, présentent un protocole pour évaluer, soutenir et communiquer lors d'un drame en milieu scolaire. **Leur approche est théorique, clinique et méthodologique.**

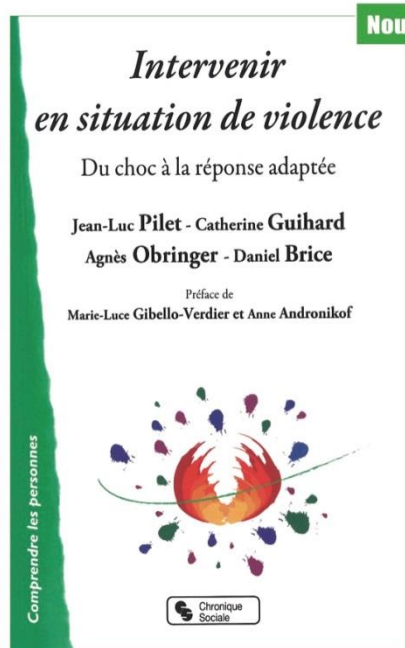
Cet ouvrage est aussi **très pratique : de nombreuses fiches techniques** à destination des psychologues et des chefs d'établissement allient organisation et clinique. Face au flot d'émotions, ces fiches permettent de gérer la crise étape par étape et de suivre une méthodologie empathique et efficace. **Des vignettes cliniques** illustrent par ailleurs l'exposé méthodique des auteurs. Ce protocole a fait l'objet d'un **consensus en Europe.**

EN SAVOIR PLUS...

EN SAVOIR PLUS...

TROUSSE DE SECOURS SE PRÉPARER

1.7 FLYER DU LIVRE Intervenir en situation de violence



Nouveauté

Chronique
Éditions
Sociale

244 p.
16,90 €

Les auteurs

Jean-Luc Pilet, Catherine Guihard, Agnès Obringer, Daniel Brice sont tous psychologues cliniciens de l'éducation, exerçant dans l'Enseignement catholique. Adhérents d'une association professionnelle, l'ANPEC ils assurent à ce titre, en lien avec leurs collègues européens, des formations à la gestion de crise. Leur mission de coordinateur les conduit au quotidien à conseiller leurs collègues ou des responsables institutionnels, notamment lors de situations de crises au sein des établissements scolaires.

Dans les établissements du primaire comme du secondaire, la violence ordinaire altère régulièrement le climat scolaire. Des violences majeures surviennent parfois, bousculant et effrayant toute la communauté éducative. Agressions entre jeunes, entre adultes, violence de jeunes envers leurs professeurs, agressions sexuelles, harcèlement et cyberharcèlement, tous ces actes font partie désormais des réalités que les enseignants, les cadres éducatifs, les chefs d'établissement doivent maintenant affronter. Les auteurs sont psychologues de l'éducation; ils ont été confrontés eux aussi à l'intrusion de la violence dans les établissements, leur aide a souvent été sollicitée. Ils ont voulu formaliser cette expérience et la transmettre. Cet ouvrage tout en s'appuyant sur des données théoriques se veut didactique. *Comment gérer le chaos qui suit l'effraction provoquée par une violence majeure, surtout dans un contexte où le sentiment d'urgence prime? Des situations de crise sont analysées, des modalités d'intervention sont proposées et des priorités d'action clairement définies.*

Pour les professionnels et les personnes concernés par des faits de violence en milieu scolaire, ce livre se veut un *guide pratique* et un *ouvrage de réflexion*.

« En outre la longue expérience des auteurs leur permet de mettre en perspective les questions qu'ils abordent. Leur constat d'une extension de la violence, de l'impact de sa médiatisation, de la fragilisation du cadre scolaire, de la nouveauté des problèmes posés aux professionnels de l'enfance, sans être alarmiste en souligne la gravité. Les pistes de réflexion qu'ils suggèrent, le souci constant d'une attention bienveillante aux adultes comme aux enfants donnent à cet ouvrage une dimension humaine qui contribue à sa pertinence et son originalité. »

Extrait de la préface
de Marie-Luce Gibello-Verdier et Anne Andronikof

Ouvrage disponible en librairie

À défaut, notre site Internet
ou par correspondance

www.chroniquesociale.com

Bon de commande

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Commande

... ex de *Intervenir en situation de violence* x 16,90 €

Forfait port 2,90 €

Total

À retourner à Chronique sociale - 1, rue Vaubecour 69002 Lyon
Règlement par virement administratif accepté

Chronique Sociale - 1, rue Vaubecour - 69002 Lyon - tel. : 04 78 37 22 12 - fax : 04 78 42 03 18
courriel : secretariat@chroniquesociale.com



TROUSSE DE SECOURS ÉVALUER LA GRAVITÉ

2.1

DÉFINITION DE LA CRISE PSYCHOTRAUMATIQUE

 pages 8 à 14

Reconnaître une situation de crise psycho traumatique

- Un événement imprévisible et soudain provoque une déstabilisation passagère mais intense dans l'établissement
- Rupture dans l'équilibre de la vie quotidienne de l'établissement
- Plusieurs personnes sont touchées : adultes et/ou élèves
- Risques de répercussions sérieuses et durables sur le comportement, le psychisme des personnes et des groupes

Événements déclencheurs

- Décès brutal d'un adulte ou d'un élève
- Suicide ou tentative de suicide (en particulier dans l'établissement)
- Accident grave
- Atteinte virale grave avec risque de contagion
- Événement externe traumatisant (attentat, meurtre...)
- Acte de violence extrême entre élèves ou vis-à-vis d'un adulte
- Présomption de maltraitance sexuelle impliquant (à tort ou à raison) un adulte de l'établissement
- Répétition de l'un de ces événements

TROUSSE DE SECOURS ÉVALUER LA GRAVITÉ



2.2

CRITÈRES DE GRAVITÉ

pages 15 à 32

L'évaluation de la gravité d'une crise ne se fait jamais seul. Prendre contact avec un psychologue (diocésain ou de l'établissement) formé à cette évaluation. De la précision de cette première appréciation dépendra l'adéquation du soutien mis en place.

Les critères suivants, pris en compte par le psychologue, se mesurent en **faible**, **Moyen**, **Élevé**.

RÉALITÉ DES FAITS	Critères	<ul style="list-style-type: none">- Nature établie des événements- Proximité du lieu de l'événement avec l'établissement scolaire- Nombre d'élèves ou de personnels témoins
RÉSONANCE SUBJECTIVE		<ul style="list-style-type: none">- Degré d'émotion provoquée par les faits- Peut concerner une personne ou un groupe- Peut évoluer au cours de la durée de la crise
FACTEURS DE RISQUE		<ul style="list-style-type: none">- Solidité institutionnelle- Solidité du groupe- Répétition d'événements douloureux- Communication interne- Communication externe (médias)
RESILIENCE		<ul style="list-style-type: none">- Force de réaction des victimes- Force de réaction des impliqués- Force de réaction de l'institution

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE



3.1

MESURES PRIORITAIRES

 pages 194 – 31 à 32

À moduler selon les circonstances

Soigner les blessés

- ☛ Appeler les secours : le SAMU, les pompiers...
- ☛ Appliquer les consignes de base du secourisme

Assurer la sécurité des personnes

- ☛ Établir un périmètre de sécurité
- ☛ Éviter que les jeunes voient la scène de l'accident
- ☛ Encadrer les élèves (éviter la dispersion et les sorties non contrôlées), les personnels

Prévenir les services internes à l'enseignement catholique

- ☛ La direction diocésaine et la tutelle
- ☛ Le service de psychologie
- ☛ Le service de la pastorale

Prévenir les services externes à l'enseignement catholique

- ☛ Les instances académiques (académie et /ou rectorat)
- ☛ Les services de santé scolaire
- ☛ La police ou la gendarmerie
- ☛ La mairie (aide pratique, dégâts matériels)
- ☛ Les instances judiciaires (en cas de maltraitance)
- ☛ Le conseil général (information préoccupante liée à la protection des mineurs)

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE



3.2

LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

📖 pages 80 à 82 – 164 à 166

À moduler selon l'établissement et la crise

Comment ?

Le chef d'établissement nomme des représentants de différentes « ressources » de l'établissement (7 à 8 personnes maximum)

- Il respecte le refus d'une personne de participer à la cellule
- Il signifie clairement le début et la fin du dispositif

Des personnes de l'établissement représentatives et reconnues par leurs pairs, fiables et solides psychologiquement
Des personnes externes, si nécessaire

Qui ?

- Enseignants
- Personnel éducatif
- Personnel soignant s'il y en a
- Représentant institutionnel (DD ou adjoint désigné par lui)
- Psychologue formé aux situations de crise
- Représentant du CHSCT
- Représentant des parents d'élèves
- Représentant de la (des) communauté(s) religieuse(s) en cas de décès

Quand ?

☛ *Juste après l'évaluation avec le psychologue formé*

Pourquoi ?

- Partager le vécu et les émotions
- Décider des actions à entreprendre
- Partager les tâches
- Prévoir l'accueil des personnes venant apporter leur aide (soutien psychologique, préparation des funérailles...)
- Préparer la communication notamment auprès des élèves des classes
- Centraliser la communication autour du chef d'établissement
- Permettre à l'institution de fonctionner à nouveau (reprise des cours)
- Évaluer régulièrement l'état des personnes (être à l'écoute des personnes fragilisées)

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE



3.3 L'AIDE SPÉCIALISÉE DES PSYCHOLOGUES

📖 pages 83 à 121

À adapter selon l'organisation locale

Comment ?

- Le chef d'établissement sollicite officiellement le service de psychologie

Deux modalités possibles :

- ✓ Intervention immédiate (dans les 24 heures)
- ✓ Intervention post-immédiate

Quand ?

☛ *Dès l'évaluation*

Pourquoi ?

Auprès du chef d'établissement :

- Aider à l'évaluation
- Soutenir et partager le vécu
- Évaluer les mesures déjà prises et projetées

Auprès des adultes :

- Offrir un espace de paroles où dire et partager les émotions
- Soutenir les adultes dans leurs fonctions
- Évaluer les mesures mises en œuvre

Auprès des élèves :

- Proposer des interventions cadrées
- En groupe, permettre aux élèves d'exprimer leur vécu émotionnel puis rechercher ce qui les aide à faire face
- Individuellement ou en petits groupes accueillir ceux qui en éprouvent le besoin
- Repérer ceux qui nécessitent une aide particulière

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE



3.4 AIDE POSSIBLE DES PARTENAIRES

 pages 139 à 141

Présentation synthétique des aides que peuvent apporter les différents partenaires. Ces soutiens sont à organiser et adapter en fonction des circonstances et des conditions locales.

Direction Diocésaine, Tutelle

- ☛ **Directeur diocésain, tutelle** : voir fiche 3.5 [page 21](#)
- ☛ **Psychologue de crise** : voir fiche 3.3, [page 19](#)
- ☛ **Animateur Institutionnel** : Accompagnement des chefs d'établissement, soutien pédagogique des enseignants...
- ☛ **Animateur en Pastorale** : Présence auprès des jeunes, préparation des cérémonies...

Éducation Nationale

- ☛ **Hierarchie Éducation Nationale** : Conseil juridique et administratif, envoi de personnels spécialisés...
- ☛ **Santé scolaire** : soutien psychologique des élèves et des adultes
- ☛ **EMAS** : Equipes Mobiles Académiques de Sécurité

Hôpitaux, SAMU, CUMP

- ☛ Évaluation, prises en charge immédiate médicale et psychologique, suivi des victimes...

Autres instances officielles

- ☛ **Justice, procureur** : enquête, décisions dont les autorisations pour les communications officielles...
- ☛ **Police, gendarmerie** : enquête, protection
- ☛ **Association d'Aide aux Victimes** : Suivi psycho juridique des victimes
- ☛ **Mairie** : aide aux solutions concrètes, contact officiel avec les familles endeuillées, sécurité sur la voie publique.....

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE

3.5

RÔLE SPÉCIFIQUE DU DIRECTEUR DIOCÉSAIN

📖 pages 139 à 141



Prévoir la réponse aux situations de crise

En lien avec la tutelle

- ✗ Avoir reçu un minimum de formation pour gérer ces situations.
- ✗ Connaître le réseau de la coordination nationale (cf. [pages 11 et 12](#)) de l'Enseignement Catholique.
- ✗ Établir un dispositif diocésain pluridisciplinaire (Animateurs institutionnels, Psychologues, Animateurs en Pastorale, Secrétaires, Juristes et autres Personnes Ressources)
- ✗ Organiser des temps de sensibilisation ou de formation de ces personnels et des chefs d'établissements.
- ✗ Prévoir que ce dispositif puisse être opérationnel dans les DDEC, comme dans les établissements.
- ✗ Entretenir des liens avec les autorités officielles, administratives et les médias.

Intervenir dans les crises majeures

*Catastrophes, décès dans l'établissement,
suspicion de maltraitance par un adulte de l'établissement.*

En lien avec le chef d'établissement et la tutelle

- Recueillir des informations fiables et se rendre sur place le plus vite possible
- Prendre contact avec les différentes autorités
- Se coordonner avec les psychologues formés pour l'évaluation de la situation et pour prendre les premières mesures d'aide
- Faire partie de la cellule d'accompagnement
- Organiser la communication avec les médias
- En cas d'enquête, s'assurer auprès du procureur des propos autorisés
- Prévoir des conférences de presse à l'extérieur de l'établissement –si nécessaire-
- Envisager un contact personnel avec les familles ou les victimes

En lien avec le chef d'établissement et la tutelle

- ➔ *Débriefing*
- ➔ Analyse du dispositif d'assistance
- ➔ Prévoir le suivi de l'établissement
- ➔ Réajuster le dispositif d'assistance

Assurer le suivi

TROUSSE DE SECOURS S'ORGANISER POUR FAIRE FACE



3.6

MESURES CONTRE LES VIOLENCES MAJEURES

Premières mesures

- Appeler le 17
- Appeler le correspondant scolaire du commissariat ou de la gendarmerie
- Donner les consignes d'accès et tenir à disposition les plans de l'établissement
- Garder une ligne téléphonique ouverte avec les forces de l'ordre si l'établissement est menacé

Assurer la sécurité des personnes et des lieux

- Etablir un périmètre de sécurité
- Encadrer les élèves et les personnels
- Si c'est nécessaire et si c'est possible, organiser l'évacuation ou le confinement

Alerter les autorités diocésaines et académiques

- Prévenir le DD et la tutelle
- Contacter l'IA ou le rectorat
- Faire appel si nécessaire aux services de la DDEC (psychologie, pédagogie et pastorale)

Mesures préventives

- Construire un protocole et le faire connaître dans l'établissement
- Avoir pris contact avec les correspondants scolaires EMAS (Equipes Mobiles Académiques de Sécurité)
- Avoir pris contact avec les référents police ou gendarmerie
- Connaître le Guide Pratique *Réagir face aux violences en milieu scolaire*, édité par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire en août 2006 :

media.education.gouv.fr/file/Action_sanitaire_et.../27/.../guide_reagir_115279.pdf



4.1.

LA COMMUNICATION = FACTEUR CLÉ

📖 pages 121 à 123

Une priorité : la maîtrise de la communication

- au sein de l'établissement, en direction :
 - ✓ des victimes, des impliqués tout d'abord,
 - ✓ puis des élèves, des enseignants, des personnels et des familles
- vers l'extérieur , en direction des autorités, des médias éventuellement,

Veiller à la qualité des informations transmises : c'est protecteur

- Garantir une information factuelle et rigoureuse, cela rassure et aide à faire face.
- Attacher beaucoup d'importance à la communication car l'expérience montre que :
 - ✓ les erreurs de communications compromettent les relations présentes ou futures
 - ✓ les responsables peuvent être malmenés par :
 - ▶ des réactions des familles impliquées, des groupes d'élèves ou d'adultes,
 - ▶ des insinuations de la presse.

Les crises majeures

- ☛ Dans les premières heures, anticiper pour éviter les risques de :
 - blocage des communications
 - ✓ routières : embouteillage
 - ✓ téléphoniques : saturation des réseaux
 - manque d'informations sûres et apparition de rumeurs...
- ☛ Présence importante des médias.



Contact avec la famille.

Pourquoi ?

- ☛ Pour maintenir les liens, en ce moment de séparation.
- ☛ Pour connaître les souhaits de la famille :
 - ✓ Que dire ou ne pas dire ?
 - ✓ Quelle cérémonie funéraire est prévue ?
 - ✓ Quelle participation de l'établissement est souhaitée ?
 - ✓ Quelles aides sont souhaitées ?

Quand ?

Variable selon les circonstances et les initiatives de la famille.
Au plus tard le lendemain, le chef d'établissement doit prendre contact (téléphone et/ou visite).

Qui ?

☞ Le Chef d'établissement accompagné d'un membre de son équipe (ne pas aller seul, ce sont des moments chargés émotionnellement et d'autres périodes seront difficiles à affronter).

TROUSSE DE SECOURS
COMMUNIQUER DANS L'ÉTABLISSEMENT ET VERS L'EXTÉRIEUR



4-3

Annonces aux témoins et impliqués

📖 page 123

Pourquoi ?

- Les témoins : ils étaient présents au moment du drame.
 - Les impliqués : ils sont « proches » affectivement de la personne décédée : (cousins – amis – collègues de travail - coéquipiers – voisins...).
- ☛ Annoncer la réalité protège contre les angoisses liées à l'incertitude et aux rumeurs

Quand ?

Deux conditions *impératives* à respecter :

- S'assurer de la réalité des faits : mort annoncée officiellement après qu'elle ait été attestée par un médecin
- S'assurer que la famille ait été prévenue du décès.

Qui et comment ?

- Le chef d'établissement (ou un adjoint), en personne accompagné d'un membre de l'équipe, par prudence élémentaire :
 - ✓ on peut rester sans voix
 - ✓ on aura, probablement, à soutenir certaines personnes apprenant la nouvelle.

Annonces au personnel

📖 pages 204 – 124



Recommandations

Le chef d'établissement en personne (ou son adjoint)

- ✓ Prévient toutes les catégories de personnel
- ✓ Adopte un ton sobre
- ✓ Ne communique que ce qui est autorisé par la famille ou, en cas d'enquête, par le procureur
- ✓ Reste succinct sur les circonstances et les causes de la mort (en particulier en cas de suicide)

Démarche à suivre

- ✓ Préparer le texte d'annonce et l'organisation de la journée avec la cellule d'accompagnement
- ✓ Rassembler les personnels présents dès que possible, faire l'annonce officielle, répondre succinctement aux questions
- ✓ Afficher le texte d'annonce (salle des enseignants ou du personnel...)
- ✓ Penser au personnel absent, l'avertir par courrier

Modèle d'Annonce au personnel (extrait de « Drames en milieu scolaire »)

« *Canevas possible* »

Nous venons d'apprendre le décès desurvenu le.....à.....

Cet événement tragique affecte l'ensemble de la communauté scolaire.

Nos premières pensées sont pour sa famille et ses amis (ses proches ou collègues)...

Pour la journée en cours voici l'organisation prévue... (annonce aux élèves, modifications d'emploi du temps...). Nous vous remercions de votre compréhension et de l'aide que vous allez apporter.

Nous ne connaissons pas encore les modalités de l'inhumation, elles vous seront communiquées dès que possible, ainsi que les manifestations de sympathie envisagées.

Éventuellement

Un hommage ou un temps de recueillement est proposé le.....à.....

Si vous éprouvez le besoin d'en parler ou d'être aidé, un membre de la cellule d'aide psychologique se tiendra à votre disposition le.....à.....

Le chef d'établissement »



Pourquoi ?

En cas de décès d'un élève ou d'un adulte connu, on ne peut pas continuer l'activité pédagogique sans une annonce officielle du décès ni des temps de recueillement ou de cérémonie prévus

Précautions à prendre

- ✓ Le chef d'établissement a la responsabilité de cette annonce (même s'il la délègue).
- ✓ Veiller tout particulièrement aux impliqués (page 25).
- ✓ Annonce à adapter aux circonstances. Elle peut se faire classe par classe (voir ci-dessous) ou exceptionnellement en réunissant les élèves par niveau (voir le livre page 126)
- ✓ Tenir compte de l'âge des élèves, de la « popularité » de la personne décédée, de l'implication des élèves selon les classes et de la taille de l'établissement
- ✓ Laisser un temps pour les réactions spontanées avec l'enseignant, qui pourra annoncer l'aide spécialisée des psychologues
- ✓ Penser à indiquer la possibilité d'espace et de temps pour le recueillement en lien avec l'équipe pastorale

Canevas possible pour les élèves de la classe (extrait de « Drames en milieu scolaire »)

Adapter en fonction de l'âge des élèves

« Nous venons d'apprendre le décès de..., élève de votre classe.....

(ou enseignant ou membre du personnel).

Ce décès est survenu le.....

Cet événement malheureux nous affecte tous.

Nous pensons à sa famille, (ses frères et sœurs, ses amis, ses camarades...)

Dès à présent nous pouvons prendre un temps si vous le souhaitez, pour partager ensemble ce que vous ressentez, entendre vos questions, écouter ce que vous souhaitez dire.

Éventuellement

Un temps de recueillement sera prévu...(lieu et heure), vous aurez la possibilité d'y participer.

Des temps d'écoute avec des professionnels (préciser psychologue, médecin, infirmière, adjoint en pastorale...) sont également prévus...à (lieu et heure).

Nous vous informerons dès que possible de ce qui sera organisé dans l'établissement (pour les funérailles, pour les gestes de solidarités...)


Nous savons que nous pouvons compter sur vous tous pour vivre cette terrible épreuve avec courage.

Le chef d'établissement. »



Les téléphones portables, les blogs

Ces nouveaux outils interfèrent dans la gestion actuelle des communications, notamment avec les élèves.

 pages 127 à 129

Les téléphones portables

Dès qu'un événement arrive, les collégiens et les lycéens se transmettent très vite des informations, pas nécessairement très fiables, par le biais de SMS. Il faut donc communiquer rapidement vers les élèves afin de donner les bonnes informations et éviter la propagation, toujours dangereuse, des rumeurs.

En cas de crise majeure, parents et enfants s'appellent immédiatement pour se donner des nouvelles, se rassurer ce qui entraîne souvent une saturation plus ou moins longue des réseaux, isolant de fait l'établissement.

Les blogs et réseaux sociaux : Facebook, Twitter, etc...

En cas de décès ou de disparition d'un camarade, les jeunes créent des « blogs » pour échanger leur point de vue, exprimer leur douleur. Ils n'hésitent pas à insérer des photos du disparu. Ils tiennent parfois, dans leur colère, des propos diffamatoires ou injurieux. Il est essentiel que des adultes de l'établissement maîtrisant l'outil internet contrôlent ce qui se transmet.

En cas de difficulté, le chef d'établissement doit avertir le directeur diocésain et sa tutelle et prendre avec eux des mesures adaptées. En général, des explications et un rappel des règles légales auprès des élèves concernés et de leurs parents suffisent.

PRESENCE DES MEDIAS

Lors des crises psycho traumatiques les médias sont toujours présents

📖 pages 130 à 138



Contenir les médias et collaborer

C'est le rôle du chef d'établissement d'assurer le contact avec la presse, en lien avec le Directeur diocésain et l'autorité de tutelle.

La cellule d'accompagnement est une instance adaptée pour assurer la préparation.

La presse peut être utile pour faire passer des messages de prévention aux familles

Des recommandations :

- accepter le contact, « prendre la main » au lieu de fuir
- établir une communication officielle par le biais de conférences de presse
- déplacer la conférence de presse à la DDEC peut être utile pour protéger un établissement trop exposé
- interdire l'entrée dans les locaux scolaires sauf pour la conférence de presse.
- interdire de filmer les élèves mineurs,
- ne donner des noms qu'avec l'accord explicite des familles

Avant la conférence de presse

- ☛ ne jamais improviser
- ☛ des recommandations :
 - préparer à plusieurs, une aide spécialisée peut être utile
 - prévoir un document écrit qui sera lu devant les journalistes ; une copie écrite peut être remise après
 - ne transmettre que les faits avérés à condition d'obtenir l'autorisation du procureur
 - indiquer les modalités d'aide prévues.
 - Anticiper les questions dérangeantes et préparer une réponse.

Pendant la conférence de presse

- bien accueillir les journalistes,
- il est prudent d'être au moins 2 personnes. Donner les noms et fonctions,
- être attentif à son attitude corporelle, au ton de la voix ...,
- exprimer tristesse et compassion vis-à-vis des victimes et des familles,
- communiquer la vérité quant aux faits, ne dire que ce qui est autorisé si une enquête est en cours,
- préciser les mesures d'aide mises en place dans l'établissement comme les soutiens possibles en extérieur (médecin de famille, hôpitaux, associations spécialisées),
- ne répondre aux questions qu'après avoir transmis le communiqué officiel



5.1 Fiche d'évaluation après situation de crise

*Livre p. 143 à 150
(à remplir par le CE seul ou avec des membres de la cellule d'accompagnement)*

Nom et lieu de l'établissement : élémentaire collège lycée

Évènement déclencheur :

Durée du dispositif d'assistance 1 jour 2 à 3 jours 4 à 5 jours 6 jours et +

*Cocher pour chaque rubrique, le degré correspondant au niveau de satisfaction :
Absence, ou de 1 (très déçu) à 6 (très satisfaisant)*

1. Soutien venant de l'extérieur de l'établissement	Absence	1	2	3	4	5	6
Aide des service diocésains							
Contact avec le binôme régional EC (psy + DD)							
Aide reçue d'autres services							
• CUMP							
• Services académiques							
• Services sociaux							
Autre :							
Remarques, à retenir, à améliorer, questions :							





2. Gestion interne de la situation de crise	Absence	1	2	3	4	5	6
Fonctionnement de la cellule d'accompagnement							
Collaboration avec l'animateur en pastorale							
Communications							
• auprès des enseignants							
• auprès d'autres membres du personnel							
• auprès des élèves							
• auprès des familles							
Contact avec la presse écrite et/ou audiovisuelle							
Autre :							
Remarques, à retenir, à améliorer, questions :							





3. Aide apportée par les psychologues de l'éducation	Absence	1	2	3	4	5	6
Lors du premier contact							
En lien avec la cellule d'accompagnement							
Intervention collective ou entretien individuel auprès des enseignants et des personnels							
Intervention collective ou entretien individuel auprès des élèves et des familles							
Autre :							
Remarques, à retenir, à améliorer, questions :							

